

Affectation des accompagnants des élèves handicapés : une rentrée chaotique dans l'académie de Rouen

Mathieu Normand



*Le jour de la rentrée 2018, 70% des postes d'accompagnant des élèves handicapés n'étaient pas affectés dans l'académie de Rouen (Seine-Maritime).
(©Illustration / Adobe stock)*

Le standard de l'académie de **Rouen (Seine-Maritime)** n'arrête pas de sonner. Les députés reçoivent des doléances de toute part. Les pétitions se multiplient.

La répartition des Auxiliaires de vie scolaire (AVS) et des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) est un problème récurrent en période de rentrée scolaire. Mais en 2018, c'est du jamais vu, selon le syndicat **CGT éduc'action**.

« C'est de loin la pire rentrée qu'on ait vécue », constate le délégué François-Xavier Durand :

D'après les chiffres officiels, 20 % des accompagnants étaient encore en attente d'affectation au lendemain de la rentrée. Mais selon nos informations, 50% des enfants n'avaient pas d'AVS. On monte jusqu'à 70% dans certaines circonscription.

[LIRE AUSSI : « Précarisation grandissante » des accompagnants des élèves handicapés : un appel à manifester](#)

L'accompagnement des élèves handicapés en Normandie

À la rentrée 2018 en Normandie, près de 13 000 élèves avec droits ouverts par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) bénéficient d'une scolarisation en milieu ordinaire, soit plus de 77% des élèves en situation de handicap scolarisés. 23% des élèves en situation de handicap sont par ailleurs scolarisés dans des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (**Ulis**). Dans ces dispositifs, des moyens supplémentaires sont mis à disposition, avec un enseignant coordonnateur et un accompagnant collectif (AESH-Co). Ces élèves scolarisés en ULIS bénéficient aussi d'une inclusion dans des classes ordinaires.

« **Je crois que je vais m'enchaîner à la grille pour les faire bouger** »

« À chaque coup de fil, l'inspection académique me donne une fin de non recevoir en expliquant qu'on est tous dans le même cas, raconte Mélanie Voisin, une parent d'élève. Ils nous demandent de les laisser faire leur travail plutôt que de téléphoner. »

Sa fille Esther, 12 ans, qui souffre de troubles du comportement et d'un retard intellectuel, n'a toujours pas reçu d'AVS depuis la rentrée. Cela malgré une notification pour une aide de 20h par semaine. Face au désarroi de l'enfant et de la famille, l'école a pris le relai.

Esther devait entrer en CM2 à l'école Debussy à Rouen en attendant une place au sein d'un institut médico-éducatif (IME). Après un avis de l'équipe pédagogique, elle a plutôt été placée en Ulis, le temps que l'AVS arrive, quitte à créer un sureffectif dans le dispositif en ce début d'année.

« L'enseignante d'Ulis ne veut pas mettre sa collègue de CM2 en difficulté », souligne Mélanie, reconnaissante envers l'équipe pédagogique, « qui fait un travail formidable ». Comme les enfants, les enseignants subissent la désorganisation. Habitée à se battre, la mère d'Esther est furieuse :

Ma fille est blasée d'être ballotée et inquiète de savoir quand elle pourra aller en inclusion. Chaque année, ça devient plus dur. J'ai prévenu de la prochaine étape : je vais m'enchaîner à la grille de l'école. Ça va peut-être les faire bouger.

[LIRE AUSSI : École et handicap : il manque des auxiliaires de vie scolaire en Seine-Maritime](#)

Mission impossible

D'après François-Xavier Durand, les problèmes importants d'affectation cette année s'expliqueraient en partie par un grand manque d'anticipation et une modification du cadre légal des conditions de recrutement des AESH et AVS.

Cette modification s'est notamment faite par la suppression des contrats aidés au profit des Parcours emploi compétence (Pec). François-Xavier Durand détaille :

Ces contrats moins flexibles et précaires créent des difficultés de recrutement. Certaines personnes ont la possibilité d'obtenir un contrat de droit public à la place, mais avec un nombre d'heure réduit de 20h à 12h.

Sur 471 personnes concernées, la majorité a « refusé de vivre avec 30 % d'un Smic ». il y a eu 115 affectations et 62 en attentes.

[LIRE AUSSI : Suppressions de postes d'enseignants en Seine-Maritime : les maires ruraux organisent la résistance](#)

D'autre part, un décret publié au journal officiel le 27 juillet 2018, a changé les conditions de recrutement des accompagnants.

Résultat : les services et pôle emploi travaillent dans l'urgence. Demander d'affecter 1600 personnes dans toute l'académie, soit 1000 à 1100 en Seine-Maritime, en quelques jours, est impossible

« Le gouvernement porte la responsabilité »

Selon la CGT éducatif, 70% des situations pourraient pourtant être réglées dès la mi-juin. « Les notifications d'accompagnement données par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sont valides jusqu'en 2021. Il serait plus simple de régler en amont la majorité des cas, puis de s'adapter pour les 20 à 30 % d'incertitudes au fil de l'été. »

Le constat est le même concernant l'aspect financier, incontournable pour connaître le nombre de postes affectés :

La loi de finances passe en octobre et est validée en mars. On doit connaître plus vite les répartitions des budgets pour pouvoir travailler sereinement.

Sur tous les aspects de ce cafouillage annuel, pour François-Xavier Durand, le constat est sans appel : « Le gouvernement porte la responsabilité. »

[LIRE AUSSI : CARTE. Rentrée scolaire : où sont situées les classes qui vont ouvrir ou fermer en Seine-Maritime](#)

Maintenus dans la précarité

Pour les accompagnateurs, ne pas savoir le 31 août est déjà dur. Mais le 10 septembre... Certains sont complètement déboussolés, comme l'explique l'une d'elles, qui exerce dans un lycée :

Pour ma dixième rentrée, alors que je devais avoir un CDI et sortir enfin de l'incertitude, je n'ai plus aucune nouvelle. Je travaille à l'endroit désigné par l'affectation obtenue fin juillet, mais l'établissement n'avait reçu aucun document. Je ne serai probablement pas payée au mois de septembre et je n'ai aucune nouvelle de mon contrat.

[LIRE AUSSI : Fusion des académies, Parcoursup... Les dossiers chauds de la rentrée scolaire en Normandie](#)

Pour tenter de s'en sortir, elle réalise des heures de surveillance supplémentaires à la cantine. À l'académie, elle est traitée de la même façon que les parents. « Les boîtes sont saturées. Il y a un barrage à l'accueil est plus personne n'est reçu. » C'est le ras-le bol.

Année après année, on est maintenus dans la précarité, ainsi que dans une galère psychologique et sociale. Heureusement, les syndicats montent au créneau pour tenter d'établir un rapport de force.

Une manifestation mardi 11 septembre

Une réunion était prévue lundi 10 septembre à l'inspection académique. « On est arrivés avec 150 dossiers sous le bras, concernant des cas de toute la Normandie », explique François-Xavier Durand.

La mobilisation est cependant encore timide dans la profession, « de peur de ne pas obtenir un CDI », explique une AESH.

Pourtant, l'idée principale derrière la création d'un pôle syndical pour les accompagnateurs serait de renforcer la relation avec la Division académique des personnels d'accompagnement et d'éducation (Dapaec).

Créer des liens avec ce service permettrait de « débloquer les situations plus rapidement et éviter la même galère chaque année ».

Mardi 11 septembre à partir de 17h30, une manifestation est organisée devant la sous-préfecture de **Dieppe** en soutien aux AVS et aux AESH.